

## **Création de huit aires protégées sur la Côte-Nord :**

### **Plusieurs groupes sont favorables, mais demandent au gouvernement de s'investir davantage**

**Baie-Comeau, le 25 janvier 2012** – Les audiences publiques du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) prévues ce soir à Baie-Comeau et Sept-Îles suscitent l'intérêt de nombreux groupes favorables à la mise en place d'un réseau d'aires protégées sur la Côte-Nord. La consultation, qui porte sur huit réserves de biodiversité « projetées » de la région, vise à consulter la population sur ces aires protégées et leurs frontières avant la prise de décision finale par le gouvernement. Rappelons que les aires protégées à statut « projeté » interdisent les activités industrielles sur le territoire, mais leurs frontières permanentes n'ont pas encore été officialisées.

#### **Des appuis sur la Côte-Nord**

Pour plusieurs groupes, la désignation de ces aires protégées « projetées » est un pas très important pour la conservation des milieux naturels de la région. Selon Sébastien Caron, directeur général du Conseil régional de l'environnement de la Côte-Nord (CRECN), « Les huit territoires en question préservent des sites très importants. Il s'agit aujourd'hui de consolider ces acquis, voire d'agrandir ces aires protégées pour y inclure d'autres sites à haute valeur écologique ». Parmi les aires protégées à l'étude, on retrouve la réserve de biodiversité projetée du lac Plétipi et celle du lac Berté, deux sites de première importance pour la protection du caribou forestier.

#### **Ressources insuffisantes pour les aires protégées**

De nombreux groupes ont exprimé leurs préoccupations quant au manque flagrant de ressources disponibles au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) pour voir à la création et à la gestion des aires protégées. Sur la Côte-Nord, le MDDEP n'a toujours pas octroyé le statut de protection permanente à des aires protégées ayant fait l'objet d'un BAPE il y a plus de cinq ans, comme la réserve aquatique projetée de la rivière Moisie ou encore la réserve de biodiversité projetée du Massif-des-lacs-Belmont-et-Magpie. « Devra-t-on aussi attendre des années pour que les huit sites à l'étude reçoivent une protection permanente? Tant que cette étape ne sera pas franchie, ces sites seront vulnérables aux pressions de promoteurs qui pourraient vouloir en retrancher des parties », s'inquiète Sophie Gallais, chargée de projet Aires protégées chez Nature Québec.

Le manque de ressources demeure problématique même après la création officielle des aires protégées, car le budget pour leur gestion et leur mise en valeur est quasi inexistant. Sur le terrain, il est fréquent de constater qu'aucune indication ne rappelle aux utilisateurs d'un territoire qu'ils se trouvent dans une aire protégée. Du côté administratif, la majorité des aires protégées de la Côte-Nord, comme ailleurs, sont dépourvues d'un comité de gestion efficace. Une situation qui inquiète Gabrielle Ayotte Garneau, de la Corporation Amory-Gallienne de Matamec (CAGM), « Nous voulons que la réserve de biodiversité projetée de la Matamec bénéficie enfin d'un statut permanent, mais que se passera-t-il par la suite? Les ressources seront-elles disponibles pour assurer la concertation autour de cette aire protégée et des autres de la région? »

#### **Québec doit atteindre ses objectifs de conservation - y compris ceux du Plan Nord**

La création d'aires protégées sur la Côte-Nord s'inscrit dans les objectifs de conservation du gouvernement du Québec, soit 12 % du territoire en aires protégées d'ici 2015 (contre 8,35 % actuellement). Plus encore, le Plan Nord prévoit mettre 50 % du territoire nordique à l'abri des activités industrielles d'ici 2035. « Pour atteindre ces objectifs, le gouvernement devra mettre les bouchées doubles et se donner les ressources nécessaires pour bonifier son réseau d'aires protégées. C'est le temps de regarder vers l'avenir - non pas de faire marche arrière et de retrancher des superficies aux aires protégées projetées » affirme Patrick Nadeau, directeur général de la SNAP Québec.

**Pour information :**

Patrick Nadeau, Directeur général, SNAP Québec, (514) 603-3085

Sébastien Caron, Directeur général, Conseil régional de l'environnement de la Côte-Nord, (418) 962-6362

Mylène Bergeron, Nature Québec, (418) 648-2104 poste 2074 ou (418) 931-1131

Gabrielle Ayotte Garneau, Corporation Amory-Gallienne de Matamec (CAGM), (418) 962-6362